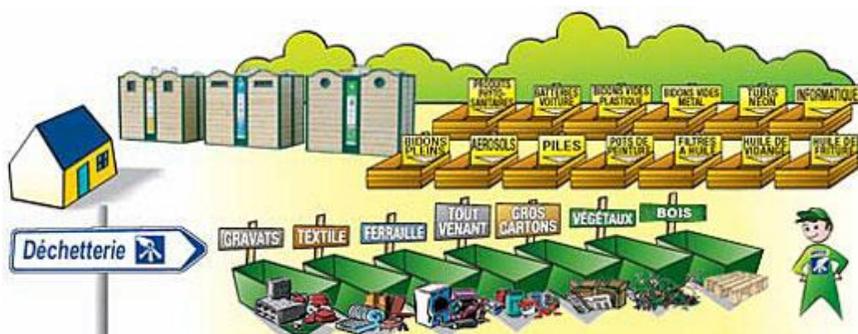


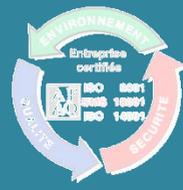


LIVRET D'ACCUEIL

SECURITE

ENVIRONNEMENT





DEFIS		REPONSES
SOCIAL	Pour son équilibre personnel, l'Homme doit pouvoir s'épanouir dans l'entreprise où il passe une importante partie de sa vie	Mettre l'Homme au cœur du dispositif en recherchant sa satisfaction et son épanouissement par le recours au dialogue constructif, à la formation et à l'apport de moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis
ECONOMIQUE	De perpétuelles évolutions du monde économique qui nécessitent que l'Homme et l'entreprise s'y adaptent pour subsister	Adapter continuellement notre organisation et nos ressources afin de conserver notre compétitivité
SANTÉ ET SECURITE	Nos activités présentent des risques importants que nous devons réduire pour préserver nos collaborateurs, clients, riverains, sous-traitants	Assurer et promouvoir la sécurité et la santé de nos collaborateurs et des tiers,
ENVIRONNEMENT	Il est aujourd'hui nécessaire de préserver notre environnement	Gérer nos déchets, prendre en compte les nuisances aux riverains, prévenir les pollutions et réduire nos consommations d'énergie

Les objectifs globaux recherchés par le groupe Theaud sont

La satisfaction client et l'image de marque,

La rentabilité et la solidité financière,

Des valeurs sociales et humaines,

en plaçant l'Homme au cœur du dispositif, en faisant évoluer constamment notre organisation ainsi qu'en intégrant les risques que génèrent nos activités sur la santé, la sécurité et l'environnement.



Définition et rôle de la déchetterie	Page 4
Avant l'ouverture	Page 5
Le port des EPI	Page 6
A l'arrivée de l'utilisateur	Page 7
Lors du vidage	Page 8
Risques dus à la circulation	Page 9 et 10
La manutention manuelle	Page 11
Risques de chute	Page 12
Risques d'incendie	Page 13
Risques de pollution	Page 14
Le risque chimique	Page 15 à 17
La sous-traitance	Page 18
Les déchets d'amiante	Page 19
Que faire en cas d'incendie	Page 20
Que faire en cas d'accident corporel grave	Page 21
Que faire en cas de déversement accidentel	Page 22
Fermeture du site et entretien des espaces verts	Page 23
Propreté et hygiène au poste de travail	Page 24
Equipements remis	Page 25
Attestation de prise de connaissance	Page 26
Le risque routier	Page 27

DEFINITION ET ROLE DE LA DECHETTERIE



Une déchetterie est un espace aménagé où les particuliers peuvent déposer leurs déchets occasionnels.

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement.

Elle permet le regroupement et l'orientation des déchets vers des destinations adaptées à leur nature.

Les usagers trient et déposent les déchets qu'ils apportent ou les remettent à l'agent d'accueil.



La sécurité, c'est l'affaire de tous et à chaque instant !



Avant l'ouverture, l'agent de déchetterie doit impérativement réaliser les contrôles suivants :

- Accès : portail bien ouvert et attaché,
- Clôture : aucune dégradation et aucune intrusion,
- Signalisation : panneaux d'orientation et de circulation,
- Consignes : Panneaux des déchets,
- Disponibilité des équipements : conteneurs et caissons,
- Matériels de sécurité et d'alerte : extincteurs, garde-corps, téléphone, trousse de secours,
- Propreté : point d'eau, WC.



LE PORT DES EPI



Gilet ou vêtement haute visibilité.

Gant de protection adapté à l'activité réalisée.

Tenue de travail adapté.

Chaussure de sécurité montante.

A L'ARRIVEE DE L'USAGER



- Accueillir courtoisement les usagers,
- Renseigner avec précision sur les consignes de vidage et de sécurité, Refuser les déchets non admissibles (bouteilles de gaz, pneus, ...),
- Orienter l'usager vers la zone appropriée,
- Informer sur les risques de sécurité (chute de hauteur dans les bennes ou des quais, ...),
- Aider à la circulation des véhicules et des piétons.



Cas de l'amiante à voir en page 19.

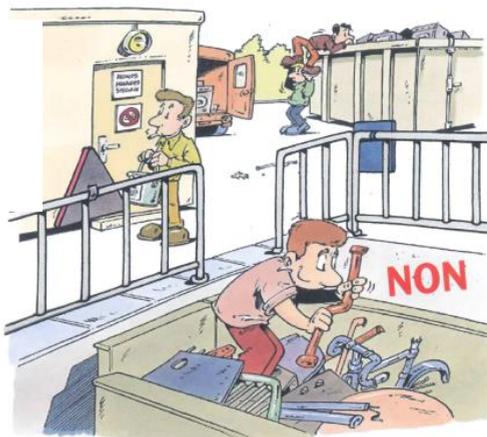




S'assurer :

- Du bon respect des consignes données à l'accueil,
- Du maintien en place des barrières et garde-corps,
- De la propreté après chaque dépôt,
- Que personne, y compris vous, ne s'approche ni se penche sur les bennes.

**INTERDIRE LA
RECUPERATION !!!**





Zone usagers, dite « haut de quai » :

Pour éviter heurts et renversements de personnes :

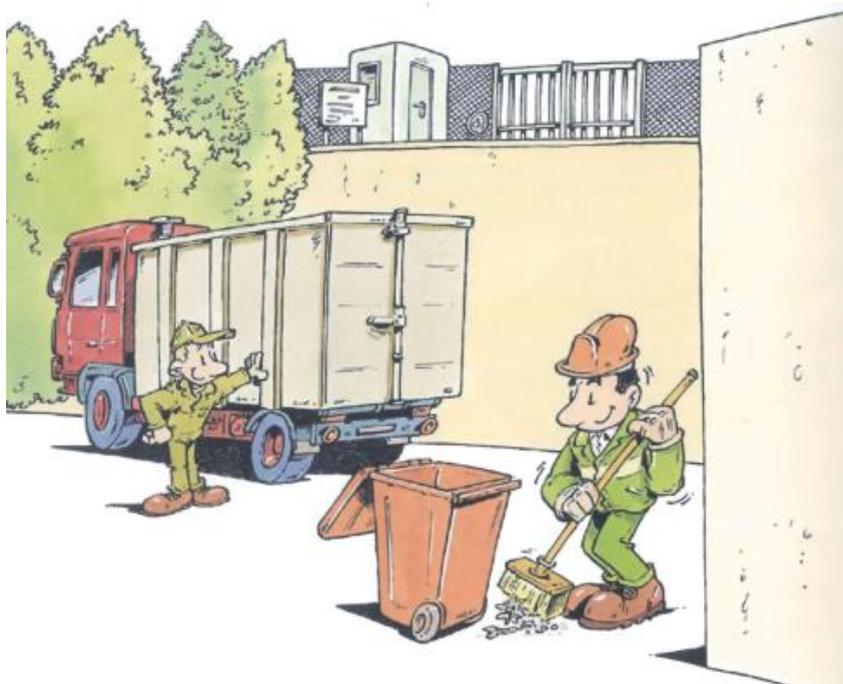
- Faire circuler au pas les véhicules (10km/h maxi),
- Réguler le d'accès à la zone de vidage,
- Ne pas laisser le site s'encombrer,
- Guider les usagers dans les manœuvres délicates,
- Inciter au stationnement ou arrêt ordonné.



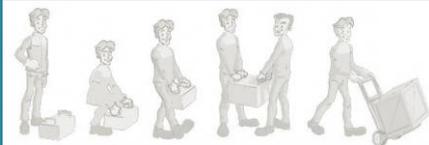


Zone usagers, dite « bas de quai » :

- Faire effectuer, si possible, les mouvements de bennes, de caissons ou/et autres équipements en dehors des heures d'ouverture au public,
- Faire préserver l'intégrité des quais, de l'installation, des caissons et bennes,
- Veiller strictement à l'absence de personnes dans les zones de manœuvre des poids lourds,
- Guider le conducteur dans sa manœuvre en restant toujours visible.



LA MANUTENTION MANUELLE



- Avant tout travail physique, j'échauffe et j'étire mes muscles,
- Je plie mes jambes pour saisir la charge,
- Je garde le dos bien droit,
- Je transporte la charge bras tendus près du corps,
- Pour rester stable et ne pas tomber, je place bien mes pieds, légèrement écartés, environ de la largeur du bassin.





Pour éviter de tomber :

- Maintenir le site propre,
- Laisser les garde-corps en place.

INTERDIRE L'ACCES AU QUAI PENDANT LES CHANGEMENTS DE CAISSONS





IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE :

- Fumer à proximité des zones de stockage (plus particulièrement à proximité du papier/carton et des déchets verts),
- Faire du feu (brûlage sauvage interdit).



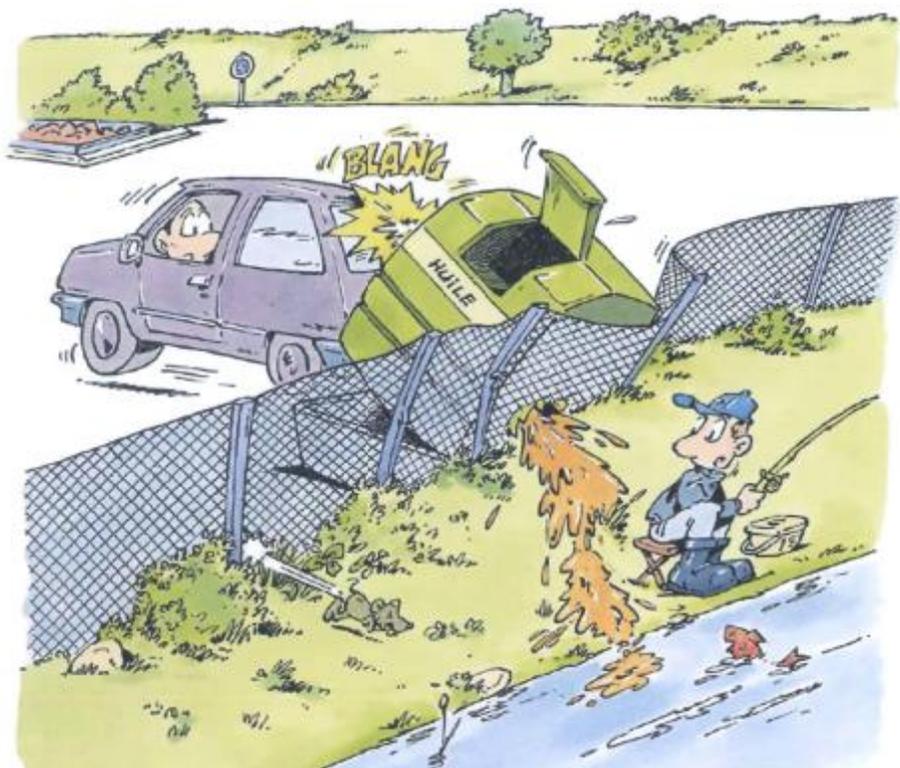
RISQUES DE POLLUTION



- Maintenir vides et propres les bacs de rétention (stockage huile, ...),
- Signaler immédiatement toute pollution, et présence de rongeurs à sa hiérarchie.



Consignes en cas de déversement accidentel en page 22.

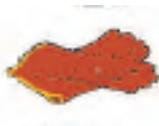




N'accepter que les Déchets Dangereux que si :

- La déchetterie le permet (local adapté, personnel formé, ...),
- L'agent est formé et autorisé.
- Ranger après identification des DDS présentés par l'utilisateur.

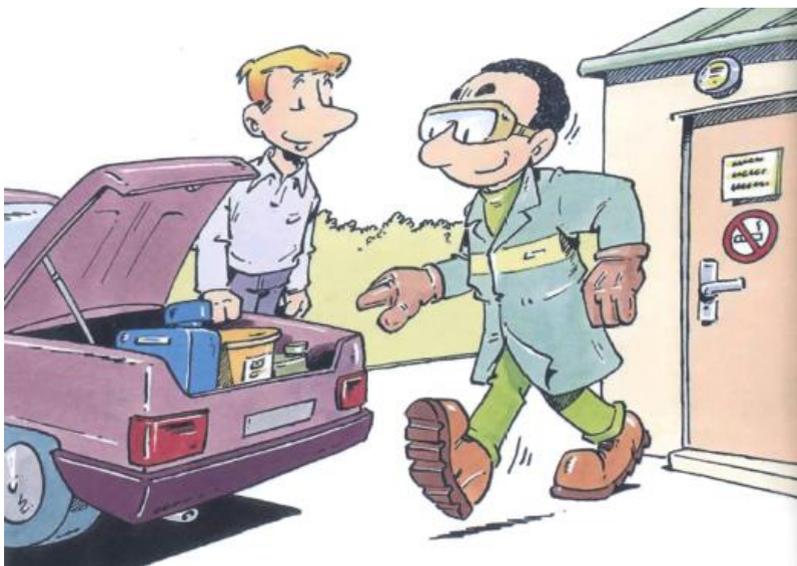
Porter les EPI adaptés à l'activité :



Gants chimiques : pour toutes manipulations de déchets dangereux.



Lunettes de protection.



LE RISQUE CHIMIQUE



Attention !!! Chaque produit chimique présente des caractéristiques particulières.

Il est important de les connaître pour s'en prémunir.



JE RONGE



JE SUIS SOUS PRESSION



J'ALTERE LA SANTE OU
LA COUCHE D'OZONE



J'EXPLOSE



JE FLAMBE



JE POLLUE



JE FAIS FLAMBER



JE NUIS GRAVEMENT
A LA SANTE



JE TUE



En cas de projection de produits chimiques sur le corps, je lave immédiatement et abondamment à l'eau les parties souillées.



Pour éviter intoxication ou brûlure :

NON



- Ne pas respirer les vapeurs,
- Ne pas prendre les déchets à main nue,
- Ne rien laisser par terre, ou dehors au soleil, ou aux intempéries.

- Les placer avec précaution aux emplacements prévus,
- Ne jamais les mélanger, même par manque de place,
- Les placer dans un sur-contenant si l'emballage est fuyard.

NON





Pour éviter tout risque d'incendie ou d'explosion :

- Faire respecter l'interdiction de fumer dans le local DDS,
- Maintenir la ventilation du local,
- Tous travaux sur la déchetterie nécessitent un plan de prévention.





Dépôt d'amiante lié en déchetterie

Pour information, sachez que depuis le 1^{er} mars 1997, l'utilisation d'amiante est interdite. Si un doute subsiste, faites appel à une entreprise spécialisée.



Les déchets acceptés

Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que :

- des éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ;
- des canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vidé-ordures, conduits de cheminées ou l'amiante est mélangé à du ciment) ;
- des bacs horticoles.

Les déchets refusés

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés.

Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une entreprise spécialisée.

L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flocage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie, les plafonds d'isolation phoniques... Mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Les agents de déchetteries ont interdiction de toucher l'amiante.



Quelles sont les conditions de dépôts ?

A votre arrivée, vous devrez vous présenter aux gardiens afin de renseigner le document d'enregistrement.

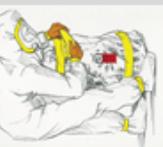


La manipulation et le transport des travaux de démolition entraînent un risque de dispersion des fibres. L'inhalation prolongée de fibres d'amiante peut provoquer diverses pathologies.

Il est facile de prévenir ce risque en adoptant des gestes simples :

- Démontez sans casser, percer ou scier ;
- Mouiller les éléments pour éviter les envois ;
- Porter les éléments à la déchetterie ;
- Emballer dans un sac fermé et marqué « amiante » et en cas de transport en remorque, celle-ci doit être bâchée.

Dans tous les cas de démontages d'amiante lié à des matériaux inertes, protégez-vous avec un masque à poussière approprié (FFP3), des gants, des lunettes et une combinaison jetable.



Les gestes à proscrire

- Ne pas casser ou broyer ;
- Ne pas découper ou scier ;
- Ne pas brosser ou frotter les éléments à base d'amiante.





Situation d'urgence



Que faire en cas d'incendie ?



VOUS DECOUVREZ UN INCENDIE :

- Gardez votre calme
- Donnez l'alarme
- Evacuer tous les usagers de la déchetterie

Prévenez les pompiers en appelant le **18 (voir message)**

- Attaquez le feu avec les moyens de lutte incendie appropriés mais sans prendre de risque



Prévenir votre responsable hiérarchique.



Situation d'urgence



Que faire en cas d'accident corporel grave ?



VOUS ETES TEMOINS D'UN ACCIDENT :

- Gardez votre calme
- Ne bougez pas la victime, ne lui donnez pas à boire
- Faites dégager les curieux

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL :

- Protégez, examinez
- Alertez ou faites alerter en appelant le **18**, le **15** ou le **112**
- Secourez

FI 028 révision 0



Prévenir votre responsable hiérarchique.



Situation d'urgence



Que faire en cas de déversement accidentel ?

(rupture d'un flexible hydraulique, fuite d'un véhicule, fuite d'un bidon...)

- Localisez la fuite
- Canailisez le déversement en disposant de l'absorbant lourd autour du produit répandu
- Évitez que le déversement atteigne le réseau d'eaux pluviales ou les cours d'eau
- Contactez votre responsable qui fera le nécessaire pour nettoyer la zone



FI 030 révision 0



Prévenir votre responsable hiérarchique.



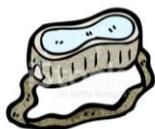
Lors de la fermeture du site :

- S'assurer en effectuant une ronde de sécurité avant de quitter la déchetterie :
 - Que tous les usagers ont quitté le site,
 - Que les garde-corps sont en place et en bon état, partout où il y a un risque de chute,
 - Qu'il n'existe aucun feu couvant.
- Ranger le petit matériel,
- Nettoyer les zones de passage et ranger les locaux.



Entretien des espaces verts :

- Lors de l'utilisation des équipements pour l'entretien des espaces verts (tondeuse, taille haie, débrousailluse, ...), le port des EPI suivant est obligatoire :





Il est interdit d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées et des produits stupéfiants sur la déchetterie.



En fin de poste :

- Je prends une douche et je change de vêtement,
- Je rends compte à ma hiérarchie des événements particuliers de la journée,
- Je mets hors tension les équipements électriques,
- Je ferme à clé en sortant le local DDS, le bureau et le site.



EQUIPEMENTS REMIS



Chaussures de Sécurité



Gilet Haute Visibilité



Gants (chimiques et de manutention)



Lunettes de protection
(obligatoire lors de l'entretien
des espaces verts)



Vêtement de travail



Casque de protection (si
besoin)

Autre :

.....

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur*

.....

Poste : Service :

Atteste avoir reçu un exemplaire du « livret d'accueil QSE »,
et certifie, par la présente, l'avoir lu et compris.

Présent(e) au sein de la société en qualité de :

- Salarié(e) sous contrat à durée indéterminée ;
- Salarié(e) sous contrat à durée déterminée ;
(Formation ou alternance) ;
- Intérimaire ;
- Stagiaire ;
- Autres.....

Fait à....., le
...../...../20.....

Signature

Ce document est à remettre au Service des Ressources Humaines de votre établissement.

**Rayez la mention inutile*



LA CONDUITE EST UN ACTE PROFESSIONNEL.

MA SECURITE ET CELLE DES AUTRES DEPENDENT DE MON ATTENTION

- J'éteins mon téléphone. L'utilisation du téléphone portable au volant multiplie les risques d'accident par quatre.
- Je porte ma ceinture de sécurité à l'arrière comme à l'avant.
- Je conserve un intervalle de sécurité d'au moins 2 secondes avec le véhicule qui me précède.
- Je ne consomme pas d'alcool, ni de stupéfiants qui pourraient affecter mes capacités.



J'adapte ma conduite à l'environnement : temps pluvieux, état des routes, densité de la circulation, chargement de mon véhicule.



Le retard ne se rattrape pas sur la route !!

Groupe THEAUD

Notre Avenir Pr serv 

